

SMECTOM

Le magazine d'informations du SMECTOM

INFOS 

2015

N°6

Zoom sur la prévention

Page 8

**REDUISONS NOS DECHETS
POUR UN AVENIR PLUS LEGER**

Page 4

Les idées
reçues
SUR LE TRI



Page 10

**La filière
des textiles**



ÉDITORIAL

À l'occasion du sixième numéro du journal du SMECTOM, nous souhaitons vous faire découvrir les nouveaux moyens et dispositifs mis en place pour améliorer la gestion de nos déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la communauté de communes de Saint-Laurent-de-Neste a rejoint notre syndicat. Ainsi, la déchetterie de Nestier est venue agrandir notre réseau qui en compte désormais 6.

Nous savons tous que la mutualisation permet de réaliser des économies d'échelle et, à l'heure où le coût du traitement des déchets est en passe d'augmenter, il est plus essentiel que jamais de réunir nos forces. En effet, nous allons donc être confrontés, à partir du 1^{er} janvier 2016, à l'externalisation de nos ordures ménagères vers Toulouse (31), Bessières (31) et Montech (82) ce qui entraînera des coûts supplémentaires qui seront répercutés sur la TEOM (Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères) de chacun de nous.

Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, le SMECTOM s'est lancé depuis le début de l'année 2014 dans un programme local de prévention des déchets. Ce programme vise à réduire de 7% les quantités de déchets ménagers produites d'ici fin 2018 sur notre territoire. La problématique des déchets nous concerne tous et nous avons tous un rôle à jouer pour limiter les quantités produites, et ce, grâce au compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'emploi de gobelets réutilisables, aux Stop Pub, et plus globalement, à une modification de notre comportement de consommateur compulsif... **N'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

Recyclable, recyclé... avec ou sans bouchon... Nous sommes encore nombreux à nous poser des questions et à avoir des idées reçues. Le geste de tri peut prêter à confusion et génère des interprétations parfois fantaisistes ! Ce journal vous aidera à y voir plus clair et à répondre peut-être à certaines de vos interrogations. La plupart d'entre nous sommes vigilants dans le tri de nos déchets mais beaucoup d'erreurs sont encore commises. C'est ce qu'a démontré le MODECOM qui a été organisé par le SMTD65. Cette étude a permis de réaliser une photographie



de la composition de nos poubelles à ordures ménagères et, comme vous allez le découvrir dans ce numéro, plus d'un tiers de celles-ci sont composées de déchets putrescibles et plus de 25% de déchets recyclables.

Le MODECOM a également mis en avant que 3% de nos ordures ménagères résiduelles étaient composés de textiles. C'est regrettable car la filière de recyclage des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures est organisée et les bornes du Relais 32 sont présentes sur tout le territoire.

Les moyens de réduire nos déchets ménagers existent, il suffit de s'y mettre ! Petit à petit, chacun peut agir, à sa manière, et adopter des gestes qui mettent la poubelle au régime. Ca vaut vraiment le coup (et le coût) d'essayer !

Le mois de décembre approchant à grands pas, je vous souhaite à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne lecture !

Bernard PLANO
Président du SMECTOM
du Plateau de Lannemezan,
des Nestes et des Coteaux



SOMMAIRE

News	3
Les idées reçues sur le tri	4-5
Etude MODECOM	6-7
Zoom sur la prévention en 2015	8-9
La filière des textiles	10-11
Consigne de tri des textiles	12

BLOC NOTE

LE SMECTOM SUR FACEBOOK



Retrouvez les actualités du SMECTOM (événements, ateliers, stands, infos...), en rejoignant le [facebook.com/smectom-lannemezan](https://www.facebook.com/smectom-lannemezan)



NEWS



NOUVELLE DÉCHETTERIE :



Depuis le 1^{er} janvier 2015, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes de St-Laurent-de-Neste à la compétence collecte du SMECTOM, la déchetterie de Nestier est désormais gérée par le SMECTOM.

LES HORAIRES D'OUVERTURE ONT CHANGÉ :
la déchetterie de Nestier est ouverte
du MARDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H.

COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES D'AURE ET DES VÉZIAUX D'AURE :

La tournée de ramassage des cartons des professionnels a été élargie et améliorée grâce à la mise en place de bacs à couvercle bleu. Ces bacs sont réservés aux professionnels et ne doivent contenir que des cartons car ils ne passent pas par le centre de tri et partent directement dans l'usine de recyclage. Cette opération permet d'augmenter les volumes recyclés et de faciliter le tri pour les professionnels. Ainsi, moins de cartons sont brûlés, moins sont enfouis, et des recettes sont tirées de leur vente !



LE LOGO TRIMAN

Depuis janvier 2015, ce nouveau logo a fait son apparition sur certains produits et emballages. Le logo « Triman » indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères mais doit être trié ou rapporté dans un point de collecte (bacs en magasins, déchèteries...) pour être recyclé.

L'apposition du logo « Triman » par les industriels étant progressive, il ne figure pas encore sur tous les produits et emballages concernés. Donc attention, à ce jour, l'absence de logo Triman ne veut pas dire qu'il ne faut pas trier le déchet.



NOUVELLE COLLECTE POUR MOINS DE POLLUTION

Vos déchetteries sont là pour récupérer tous les produits et emballages ayant contenu un produit chimique. C'est la filière de traitement éco DDS (déchet diffus spécifique). Les emballages concernés peuvent se trouver : **Dans le garage ou dans la cave :** colles, mastics, peintures, enduits, décapants, polish, liquides de refroidissement, white spirit, antigels... **Dans les placards :** imperméabilisants, alcools, insecticides... **Sous l'évier :** déboucheurs, sodas, acides... **Dans l'abri du jardin :** engrais, phytopharmaceutiques, anti-mousses, chlores pour piscines... **Ils doivent être ramenés en déchetterie** pour neutraliser dans des filières de traitement spécifique les restes de produits chimiques qu'ils contiennent.



Les bidons de pétrole de 20 L par exemple ne sont plus à mettre à la collecte sélective. Ils font partie des emballages devant être ramenés dans votre déchetterie.

Des idées reçues sur le tri

Trier ne sert à rien, tout finit dans les mêmes bennes

FAUX !

Les déchets de la collecte sélective sont triés au centre de tri puis recyclés; tandis que les ordures ménagères sont enfouies dans des casiers d'enfouissement ! Il peut arriver qu'un bac jaune contenant trop d'erreurs de tri soit collecté avec la tournée d'ordures ménagères afin de ne pas « polluer » le reste de la benne. Cette action est exceptionnelle mais a suffi pour créer l'idée reçue que tout finit dans les mêmes bennes.



Poubelle Jaune de la COLLECTE SELECTIVE : Emballages correctement triés et prêts pour le recyclage



Sacs noirs à ORDURES MENAGERES : Déchets enfouis dans des installations spécifiques. Aucun recyclage !

Le point vert sur les emballages signifie qu'ils sont recyclables... ou recyclés !



FAUX !

Ce logo signifie que l'entreprise qui fabrique l'emballage participe financièrement à sa valorisation. Les emballages ne sont à trier que s'ils figurent sur les consignes de tri de votre collectivité ! En effet, les consignes peuvent varier sensiblement d'une région à l'autre.



ECO EMBALLAGES

Eco Emballages est l'entreprise qui a obtenu l'agrément d'éco organisme pour les déchets d'emballages. Elle prélève une éco taxe qu'elle reverse en partie aux collectivités en charge du traitement des déchets. Elle mène aussi des actions de communication sur le tri, ce qui a amené une partie de la population à associer son logo avec le geste de tri



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT - WWW.CONSIGNESDETRI.FR

Certains industriels indiquent parfois où jeter les différentes parties de l'emballage.

Il faut beaucoup de place pour pouvoir trier !

FAUX !

Au lieu de jeter tous ses déchets dans les ordures ménagères, on les jette dans 2 ou 3 poubelles différentes. Trier ses déchets est un acte citoyen très important pour l'intérêt de la collectivité et celui des générations à venir. Avec un peu d'organisation et de volonté il est possible de trier même dans un petit logement. Les déchets devront juste être évacués plus souvent. Quelques astuces pour réduire la fréquence des dépôts : écrasez vos bouteilles, dépliez vos emballages en carton, emboîtez vos boîtes de conserve... En effet, bien rangés dans le sac ou la caisse de tri, les emballages prendront moins de place.

Attention cependant à ne pas imbriquer les déchets de matières différentes : ils ne pourront plus être triés !



Ce n'est pas à moi de faire des efforts c'est aux industriels !

FAUX !

Il faut savoir que de nombreux industriels de l'agro-alimentaire travaillent sur la réduction du poids de leurs emballages. Ainsi de nombreux emballages ont déjà diminué (bouteilles plastiques, yaourt...). En effet cette démarche d'éco-conception va dans le sens d'une réduction de coûts en réduisant les consommations de matière, et d'énergie. D'autre part, les industriels font ce que les lois leur permettent de faire

Je paye assez cher alors je ne trie que le verre et pour le reste ils vont retriier mon sac d'ordures

FAUX !

Les déchets issus du sac noir sont les ordures ménagères. Une fois collectées, elles ne sont pas triées ! Elles sont amenées par des semi-remorques dans des casiers d'enfouissement ou des incinérateurs. Les ordures ménagères sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter. En plus il est important de savoir qu'à partir de janvier 2016, avec la fermeture du casier d'enfouissement de Bénac et le retard de la construction de nouvelles installations, nos ordures ménagères vont devoir être transportées en dehors du département.

Donc attention à ce que vous mettez dans votre sac noir, car c'est définitivement perdu ! Pour que ce soit recyclé, il faut suivre les consignes de tri et jeter chaque déchet dans la bonne poubelle (jaune, composteur, colonnes à verre et déchetterie... !)

et rien ne leur interdit de fabriquer des produits sur emballés dans des emballages non recyclables. Donc à partir du moment où ils vendent leurs produits, même s'ils sont source de déchets, ils ne vont pas arrêter de les produire. En effet, un industriel ne vend que ce qu'on lui achète. C'est donc à nous d'ajuster notre consommation de manière à favoriser les produits et les démarches qui évitent la production de déchets.

Je peux faire brûler mes papiers et mes déchets verts quand il n'y a pas de vent

FAUX !

Contrairement aux idées reçues, rappelons que les feux de jardin sont totalement interdits, quel que soit le temps, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige... Il existe plusieurs solutions pour réduire sa quantité de déchets verts ou pour la valoriser sur son terrain. L'ADEME vient de sortir un petit guide sur le sujet qui présente notamment la technique du paillage. Ce guide est disponible dans toutes nos déchetteries.



Une bouteille d'huile ou d'eau de javel ne se recycle pas !

FAUX !

Les bouteilles d'huile se recyclent sans problèmes. Les bouteilles d'eau de javel, ou les autres produits utilisés pour faire le ménage doivent être parfaitement vides avant d'être mis dans la collecte sélective. Si il reste du produit ou si il s'agit de produits ayant les pictogrammes ci dessous ils faut les amener en déchetterie.



Les bouteilles d'huile, de javel, de produit de nettoyage quand ils sont parfaitement vides peuvent être mis dans votre bac de sélectif. S'il reste du produit ou si il s'agit de produits dangereux ils sont récupérés en déchetterie.



Il faut nettoyer les emballages avant de les déposer au point tri

FAUX !

Les emballages n'ont pas besoin d'arriver propres pour être recyclés. C'est lors de leur traitement dans les différentes usines de recyclage que la matière sera nettoyée et purifiée. Cependant pour éviter de salir les différents contenants qui sont utilisés avant d'arriver au centre de tri, certaines personnes rincent les emballages. Chez soi un emballage qui a été rincé pourra être stocké plus longtemps sans sentir et sans salir le sac de pré collecte ou le conteneur. Cela permet de limiter les fréquences de nettoyage des contenants et par conséquent la consommation d'eau pour ce nettoyage. A chacun d'agir avec sa sensibilité et son bon sens !

Il faut enlever les bouchons des bouteilles de la poubelle jaune

FAUX ! Vous pouvez l'y laisser. Le bouchon a plusieurs rôles : il évite que les restes de liquides des bouteilles ne s'écoulent dans les conteneurs et donc de les salir. Le bouchon permet aussi de garder la bouteille écrasée pour un gain de place et il sera recyclé.

Moins jeter et mieux trier, c'est possible et nécessaire !



« Le sac noir », « la poubelle »... voilà bien des façons de nommer les ordures ménagères résiduelles ! Résiduelles car cette poubelle ne devrait plus contenir que des matières non recyclables. L'étude commandée par le SMTD 65 (Syndicat Mixte de Traitement

des Déchets des Hautes-Pyrénées) montre pourtant **que de nombreux efforts restent encore à faire !** Voici les principaux enseignements tirés de cette étude, appelée **MODECOM** (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères*).

*L'étude est disponible sur le site internet du SMTD 65.

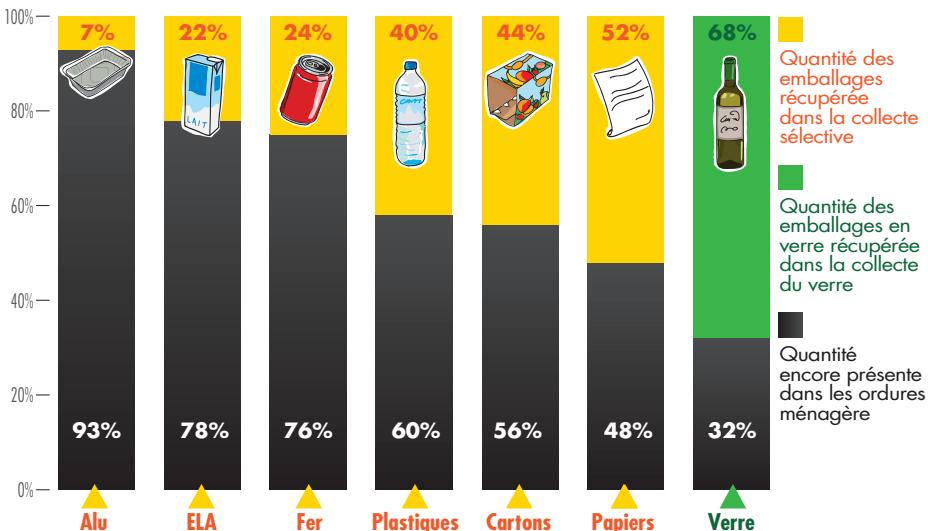
Les matières concernées par le tri sélectif se retrouvent encore majoritairement dans la poubelle à ordures ménagères !

20,3 % du poids des ordures ménagères résiduelles est composé de déchets recyclables : papiers, emballages métalliques, verre, plastiques, cartons et briques alimentaires.

Soit 63 kg par habitant et par an d'emballages non triés qui partent à l'enfouissement.

Le tableau ci-dessous a été réalisé en rajoutant au tonnage présent dans les ordures ménagères les tonnages récoltés dans les collectes sélectives. Croiser ces chiffres permet de visualiser la part qui reste à trier.

Où sont jetés les emballages recyclables ?



Résultat pour le SPECTOM de l'étude MODECOM

LE VERRE :

une collecte ancienne qui vit bien ! Prenons l'exemple du verre, le taux de captation est de 68%. Cela signifie que 7 emballages en verre sur 10 sont jetés dans une colonne à verre et sont bien recyclés.

Malheureusement 3 bouteilles sur 10 sont jetées aux ordures ménagères c'est-à-dire enfouies ! Il s'agit cependant de la meilleure performance de tri : la collecte séparative du verre est la plus ancienne et chaque habitant peut trouver au moins une colonne à verre sur sa commune ou sur le trajet qu'il emprunte pour aller faire ses courses par exemple.



LA COLLECTE SÉLECTIVE

Pas encore la moitié des papiers ni des bouteilles et flacons plastiques ne sont triés ! Avec des taux de captation respectivement à 40% et 50%, presque une bouteille sur deux et un papier sur deux sont jetés dans la poubelle jaune et sont donc recyclés ! Cela signifie que plus de la moitié de ces déchets recyclables sont jetés aux ordures ménagères et donc enfouis...

Les cartons ne font pas un carton !

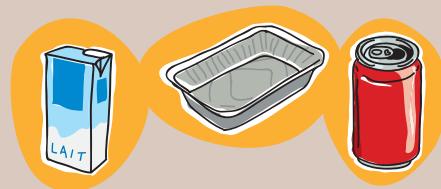
56% des cartons sont malheureusement enfouis car jetés aux ordures ménagères ! Pour rappel, le carton brun d'emballage doit être emmené en déchetterie. Il peut aussi, dans une certaine mesure, être déposé dans la collecte sélective.



Métaux et briques alimentaires en dernière position...

Les emballages en fer et en aluminium tel que les canettes, les conserves et les aérosols se recyclent très facilement ! Malheureusement, moins d'un emballage en métal sur quatre est actuellement jeté dans la poubelle jaune et recyclé... soit les trois quarts de nos emballages en métaux enfouis!

Le constat est le même pour les briques alimentaires (briques de lait, de soupe ou de jus de fruit) : **seulement 22% sont triés !**



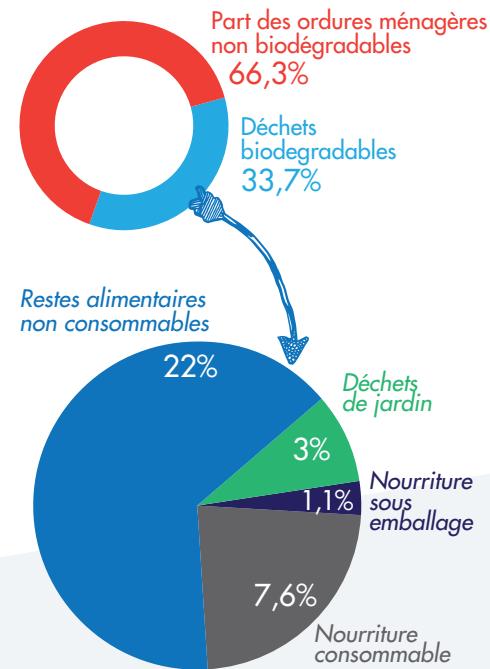
AUGMENTER LE RECYCLAGE PERMET D'AGIR POUR LE CLIMAT

Les métaux doivent être extraits dans des mines, transportés à travers les continents pour être façonnés et utilisés. D'autre part, la métallurgie est une industrie énergivore, car le traitement du minerai brut implique l'utilisation de forts courants électriques pour être transformés en métal. La fabrication de nouveaux objets à partir des métaux sortis des centres de tri permet d'économiser jusqu'à 70% d'énergie pour l'acier et jusqu'à 95 % pour l'aluminium.



LES DÉCHETS BIODÉGRADABLES : QUEL GASPILLAGE !

Un tiers de nos ordures ménagères sont remplies de déchets biodégradables. C'est la part la plus importante de ce que nous jetons. Cette part pourrait être diminuée de manière significative. Alimentation animale, compostage et chasse au gaspillage sont les principaux leviers pour diminuer ces tonnes de nourriture qui partent à l'enfouissement. Le seul gaspillage alimentaire (c'est-à-dire la nourriture encore consommable) reporté sur l'ensemble des citoyens représente **27 kg par habitant et par an.**



DU TRANSPORT POUR NOS DÉCHETS

La fermeture du centre d'enfouissement de Bénac et l'absence de nouvelles installations de traitement amène le SMTD 65 à organiser le transport de nos déchets vers d'autres départements. Nos ordures ménagères seront donc transportées vers Toulouse

(31), Bessières (31) et Montech (82). Ce transport va entraîner une hausse du coût du traitement des 11200 tonnes d'ordures ménagères produites par le territoire du SPECTOM.

ZOOM sur la prévention en 2015

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » !

Parce que chacun peut agir pour réduire ses déchets, le SMECTOM vous propose quelques gestes qui peuvent avoir un impact significatif sur la taille de votre poubelle.

LE COMPOSTAGE : une idée fertile pour des déchets utiles !

Avec 32% du volume de nos ordures ménagères, soit 100 kg par personne et par an, sortir les déchets biodégradables de nos poubelles est particulièrement important.

Composter, c'est éviter de transporter des déchets qui peuvent être valorisés sur place.

Composter, c'est récupérer un amendement de qualité pour le jardin.

Faire son compost c'est facile : 3 règles à respecter

- Mélanger les différentes catégories de déchets
- Aérer les matières
- Surveiller l'humidité

Besoin d'information, de matériel, le SMECTOM est là pour vous accompagner (Guide sur le compostage, composteur et bio seau, Brass'compost, formation..).



LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Le SMECTOM accompagne les structures qui souhaitent installer un composteur collectif. Établissements scolaires, syndics, maisons de retraite, mairies, ont un grand rôle à jouer dans la réduction des déchets.



Dans les cimetières, les déchets produits sont majoritairement composés de matières organiques (plantes et fleurs). La mise en place du compostage peut permettre la valorisation de ces déchets directement sur le lieu de production.



Photo du cimetière de Gazave

GASPILLAGE ALIMENTAIRE : Arrêtons de jeter notre argent à la poubelle !

27 kg d'aliments jetés par personne et par an, dont 7 kg d'aliments encore emballés : cela pèse lourd dans nos poubelles mais aussi sur notre portefeuille. (400 € par an pour une famille de 4 personnes).

Quelques idées pour éviter de gaspiller :

- Faire une liste de course.
- Faire attention aux dates de péremption.
- Accommoder les restes.



Prendre conscience du gaspillage alimentaire : Le SMECTOM a participé à l'opération de sensibilisation «GachiPain» mené par le conseil départemental.



Une semaine de gaspillage du pain à la cité scolaire de Lannemezan

STOP PUB : Désencombrer votre boîte aux lettres et votre poubelle

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités ou des journaux gratuits. Sur le territoire du SMECTOM, ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 20 kg par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 80% de ces quantités.

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant « STOP PUB », mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

Le SMECTOM met gratuitement à la disposition de chaque foyer des autocollants « STOP PUB ».

(Les points de distribution sont mis à jour régulièrement sur notre site : <http://www.smectom-lannemezan.com/reduction/stop-pub.html>)



MANIFESTATIONS

le jetable ce n'est pas raisonnable !

Le SMECTOM propose le prêt de gobelets pour tout organisateur d'événement sur le territoire : les particuliers, les collectivités et les associations.

Le prêt s'effectue à titre gratuit moyennant une caution et la signature d'une convention.

Ils doivent être rendus propres. Ils sont à retirer au SMECTOM et la réservation est conseillée.

1 500 verres sont disponibles



FABRIQUER SES PRODUITS MÉNAGERS : moins de chimique plus de fric !

En faisant l'inventaire de nos placards, nous faisons le constat de la multiplicité des produits d'entretien accumulés ; à chaque produit son usage spécifique.

Des solutions alternatives et multi-usages naturels existent pour nous permettre d'entretenir notre maison de façon

écologique. Elles s'avèrent souvent aussi moins coûteuses...

Le SMECTOM propose des ateliers gratuits pour apprendre à fabriquer vos propres produits d'entretien, naturels, écologiques, économiques, non toxiques et 100% actifs !



Informations : 05 62 98 13 94
preventionsmectom@orange.fr

www.smectom-lannemezan.com



Moins de déchets, plus de réutilisation, plus de recyclage : C'est la filière des textiles



Erreurs à ne pas commettre

QUOI ET OÙ TRIER ?

En dehors du réemploi réalisé directement par les citoyens, il existe deux types d'organismes qui redonnent une seconde vie aux vêtements :

- **les associations caritatives** : comme le secours populaire, le secours catholique, la croix rouge, Emmaüs... Ces associations récupèrent essentiellement les vêtements et chaussures en très bon état. Celles-ci peuvent les utiliser directement pour des opérations humanitaires mais aussi pour les vendre. Les ventes en friperie permettent de proposer des vêtements à petits prix pour le plus grand nombre mais surtout permettent de financer les actions humanitaires des associations.

- **les entreprises de l'économie sociale et solidaire** comme « le Relais ». Les bornes de récupération disposées sur la voie publique sont prévues pour collecter un très grand nombre de textiles même abimés ou troués. Ces bornes sont aussi le lieu de dépôt pour les vieilles chaussures et la petite maroquinerie (sacs, ceintures...) TLC est l'acronyme pour les « **Textiles d'habillements, Linge de maison et Chaussures** ». **Les TLC sont donc les vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de villes et de sports, tongs et sandales, que ce soit adultes ou enfants.**

Les Textiles linges et chaussures doivent être lavés et secs. Placez-les dans des sacs bien fermés (50 litres maximum). Il ne faut pas déposer de vêtements ayant des tâches de peinture ou d'autres produits chimiques. Lavez-les avant dépôt. Attention, il est important d'attacher les chaussures pour éviter qu'elle ne se sépare au moment du tri. Au vu des tonnages entrant au centre de tri de Marciac, une chaussure égarée ne retrouve que très rarement sa sœur jumelle !

Et si on arrêtait de jeter ?

Il existe plusieurs solutions pour prolonger la vie des textiles et chaussures :

- **Le don, le prêt** : Au sein des familles, entre amis, à des associations caritatives ...
- **L'entretien, la réparation** : Choisir le bon programme de lavage, recoudre, ou faire réparer chez un cordonnier...
- **L'achat durable** : Acheter des vêtements de qualité permet de les garder plus longtemps et/ou de pouvoir les revendre.
- **l'achat d'occasion** : Acheter des vêtements de secondes mains par le biais d'annonces, de vides greniers ou de friperies permet de faire de réelles économies.

Le consommateur français dépense en moyenne 750 € en vêtements et chaussures par an. En n'achetant, ne serait-ce que la moitié de vos vêtements d'occasion vous réduirez facilement d'un tiers ce budget, soit une économie de 200 € par an.

Le saviez-vous ?

600 000 tonnes de Textiles d'habillements, du Linge de maison et des Chaussures sont mis en marché en France chaque année, soit près de **10 kilos par an et par habitant**. Pour faire face à ce gisement de déchets, l'Etat a incité les professionnels de ce secteur à se structurer afin de créer et financer un éco organisme : «Eco TLC».

LE RELAIS est l'entreprise d'insertion locale qui collecte et trie les vêtements déposés dans les colonnes prévues à cet effet.

Réutiliser cela rapporte de l'argent et c'est meilleur pour l'environnement

L'organisation d'une bourse aux vêtements est un bon moyen de favoriser le réemploi des vêtements localement !

Le site « <https://vide-greniers.org> » recense les évènements de ce type sur le département. La majorité des vêtements est conçue dans les pays asiatiques et 60 % des vêtements triés par la filière Eco TLS partent à l'extérieur de l'Europe. Réutiliser localement les vêtements permet d'économiser des tonnes de pétrole et d'émissions de gaz carbonique.

LA FILIERE à partir de la collecte dans les bornes

La première étape après la récupération est le tri.

C'est durant cette étape qu'est décidée la seconde vie des vêtements linge et chaussures en fonction de leur qualité et de leur composition soit **38 catégories différentes**. Ils sont ensuite orientés vers le réemploi, le recyclage ou l'incinération.

Réutilisation

Dans le cas du Relais, les ventes des textiles se font en France et à l'étranger et servent à financer le fonctionnement de la filière: installation des bornes, transport des vêtements, employés des centres de tri...

Recyclage

Le recyclage redonne de la valeur aux TLC non utilisables en l'état, les transformant en matières premières dites secondaires, qui seront utilisées pour la fabrication de nouveaux produits : chiffons, isolants, soutien de l'éco conception

Elimination

Les TLC souillés ou non valorisables par le réemploi ou le recyclage sont considérés comme déchets ultimes et sont incinérés.

LES AVANTAGES DE LA FILIERE

Création d'emplois dans des entreprises d'insertion : 1100 personnes travaillent en France dans cette filière qui est en développement. Ces entreprises d'insertion proposent emploi et accompagnement social.

Limiter l'enfouissement avec une filière gratuite pour la collectivité : les déchets de nos ordures ménagères ou des bennes à encombrants de nos déchetteries sont enfouis. Ce traitement coûte cher tandis que l'ensemble de la filière gérée par le Relais ne coute rien aux collectivités locales.

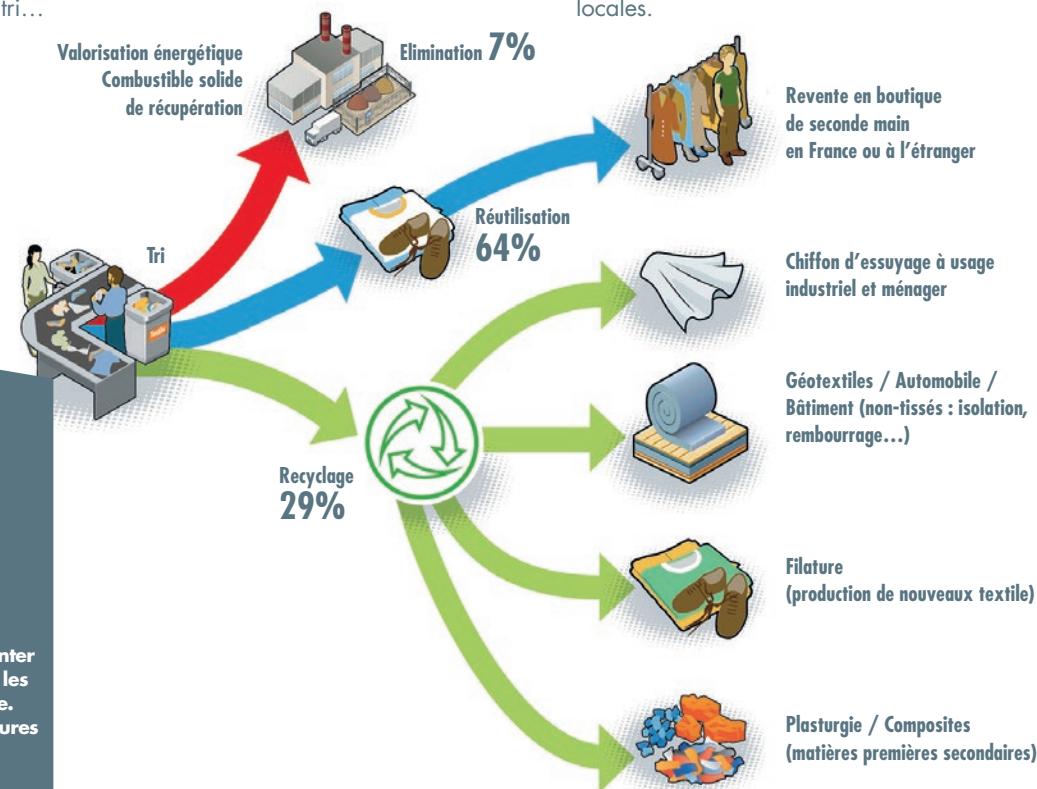


Chiffres clés :

46 salariés travaillent sur le centre de tri des textiles à Marciac (32) pour traiter 15 tonnes par jour. En moyenne, chaque année, un citoyen donne une seconde vie à 2,6 kilos de ses vêtements usagés.

Il reste de gros efforts à faire pour orienter tous nos vêtements et chaussures vers les filières de réutilisation et de recyclage. En effet, il en reste encore dans nos ordures ménagères 8,8 kilos/habitants/an.

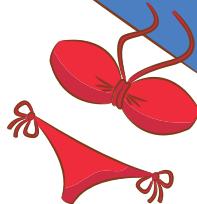
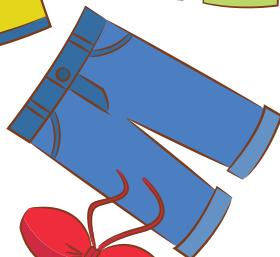
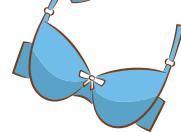
Pour sortir ces déchets de nos poubelles, 27 bornes du Relais sont installées sur le territoire du SMECTOM.



Le tri des textiles

Merci de trier tous vos vêtements, linge de maison, chaussures, et petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Usés ou non, déchirés ou troués, tous vos textiles peuvent être réutilisés ou recyclés à condition d'être lavés et secs.



Merci d'attacher vos chaussures ensemble et d'utiliser un sac fermé pour éviter l'humidité

Accédez directement au site avec votre Smartphone



www.smeptom-lannemezan.com

Direction publication : Bernard Plano - Comité de rédaction : S. Vielcazals, C. Donzac, L. Baup, D. Paroix, E. Urvoy - Crédits photos : V. Van Beuren - Made in ©, Eco-Emballages, SMECTOM, SMTD65, Fotolia, Joël Boyé - Illustrations : V. Van Beuren - Fotolia



N°3000, RD 938 - 65130 CAPVERN
Tél : 05 62 98 44 69 - Fax : 05 62 98 99 58
smeptomlannemezan@orange.fr

En collaboration avec :  ECO EMBALLAGES



Le tri des déchets, un réflexe à adopter